

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2010

Publication : 26/03/2010

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

N° CG-2010-1-9-1

Séance du vendredi 19 mars 2010

**AIDES AUX CLUBS SPORTIFS**

**MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION  
DE LA SUBVENTION DESTINEE A L'ENCADREMENT  
DES JEUNES LICENCIES SPORTIFS**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- De valider le nouveau dispositif des JLS tel qu'il est décrit dans le rapport à effet de l'année 2010,
- de consacrer en 2010, selon les nouveaux critères, une enveloppe totale de **325 345 €** aux clubs sportifs haut-rhinois au titre des Jeunes Licenciés Sportifs,

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions